



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2018-050

PUBLIÉ LE 23 MAI 2018

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-05-23-024 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE -
Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Laurent VELLUTINI, délégué régional à
la recherche et à la technologie pour la Corse (2 pages)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

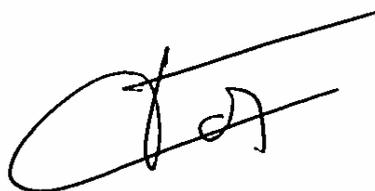
R20-2018-05-23-024

**BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE - Arrêté portant délégation de
signature à M. Jean-Laurent VELLUTINI, délégué
régional à la recherche et à la technologie pour la Corse**

Article 2 : L'arrêté n°16-0925 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Yann POUJOL de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud, est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 23 MAI 2018



Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.